



Modifier le contrat de travail des salariés

0,5 jour

Mercredi 9 décembre 2020 de 9h à 12h30

INTERVENANT : Mathilde FACHE –
Juriste en droit social à l'Uriopss HDF

**PUBLIC(S), PREREQUIS &
MODALITES D'ACCES A LA
FORMATION :**

Formation ouverte à toute personne
Directeurs, Personnels en charge des
ressources humaines...

Cette formation ne nécessite pas de
pré-requis

Pour toutes les personnes en
situation de handicap, l'Uriopss
Hauts-de-France a la possibilité
d'adapter, dans la mesure du
possible, les conditions d'accueil ainsi
que le contenu de la formation en
fonction du handicap. **N'hésitez pas
à nous faire part de vos besoins
éventuels** à l'adresse mail suivante :
m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 125 €

LIEU : Locaux de l'Uriopss à Lille

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et
exercices pratiques – mises en
situations (20%)

Utilisation de nombreux supports
pour faciliter les échanges et les
interactions.

Ressources pédagogiques mises à
disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation**
sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en cours de
formation :
- Evaluation de la satisfaction des
stagiaires en fin de formation

CAPACITE MAXIMUM :

12 personnes

CONTEXTE :

Modifier le contrat de travail de ses salariés peut s'avérer ardu lorsque les
dispositions prévues initialement sont mal ficelées. Connaître la législation
applicable en la matière permet alors d'identifier les situations nécessitant la
conclusion d'avenants de celles qui s'imposent au salarié.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Gérer les risques liés à l'évolution du contrat de travail
- Différencier la modification du contrat de travail et la modification des
conditions de travail
- Mettre en place les procédures adéquates

DEROULE DE FORMATION :

- Repérer les événements donnant lieu à modification du contrat de travail
- Sécuriser le contenu de l'avenant de modification lorsque celui-ci est
nécessaire
- Mettre en place la procédure de modification en fonction de son motif
(économique ou non)
- Gérer le refus du collaborateur

*Le plus de cette formation : les apports et échanges vous permettront de
maîtriser les règles juridiques essentielles applicables en la matière*